

NEOMYS



## Inventaire Ornithologique du site Natura 2000

" Vallée de l'Esch d'Ansauville à Jézainville "

Site n° FR 4100240

Rapport final - Janvier 2011



### Coordination de l'étude et rédaction

Matthieu Gaillard  
Arnaud Sponga

### Expertises de terrain

Matthieu Gaillard  
Julian Pichenot  
Arnaud Sponga



Introduction :	3
Citation recommandée	3
I Localisation de la zone d'étude	4
I-1 Contexte de l'étude	4
I-2 Présentation de la zone d'étude	6
I-3 Méthodologie de l'étude	6
I-3-1 Espèces recherchées	6
I-3-2 Protocoles employés	7
I-3-2-1 Avifaune nicheuse diurne	7
I-3-2-2 Avifaune nicheuse nocturne	8
I-3-2-3 Inventaires complémentaires	8
I-3-2-4 Avifaune migratrice	10
I-3-2-5 Avifaune hivernante	10
II Résultats	10
II.1. Avifaune nicheuse	10
II.2. Avifaune migratrice et hivernante	16
III Enjeux ornithologiques du site	19
IV.1 Gestion des forêts	27
IV.2 Pérennisation et quiétude des zones humides	27
IV.3 Gestion des prairies et des éléments fixes du paysage	28
Conclusion	29
Bibliographie	30
Annexe 1 : Liste et statuts de l'ensemble des espèces contactées sur le site.	31
Annexe 2 : Effectifs et importance de la population des espèces patrimoniales	33
Annexe 3 : Localisation des parcours et des points d'observation utilisés lors du recensement de l'avifaune nicheuse	34

## **Introduction :**

La vallée de l'Esch offre une mosaïque diversifiée de milieux (massifs forestiers, cours d'eau et prairies riveraines, pelouses, cultures, zones urbanisées) où l'avifaune est méconnue. C'est dans ce cadre qu'a été réalisé un état des lieux de l'avifaune présente sur le site. L'objectif de cet inventaire est donc de récolter les données ornithologiques dans les milieux naturels constituant le site en réalisant des prospections sur certaines espèces cibles et de caractériser l'importance des habitats pour le maintien de ces oiseaux.

Dans cet objectif, le Parc naturel régional de Lorraine a mandaté l'association Neomys, en collaboration avec le bureau d'étude ESOPE pour réaliser un inventaire ornithologique portant sur le site Natura 2000 " Vallée de l'Esch, d'Ansauville à Jézainville " (site n° FR 4100240). Le présent document expose et analyse les résultats obtenus lors de ce suivi.

## **Citation recommandée**

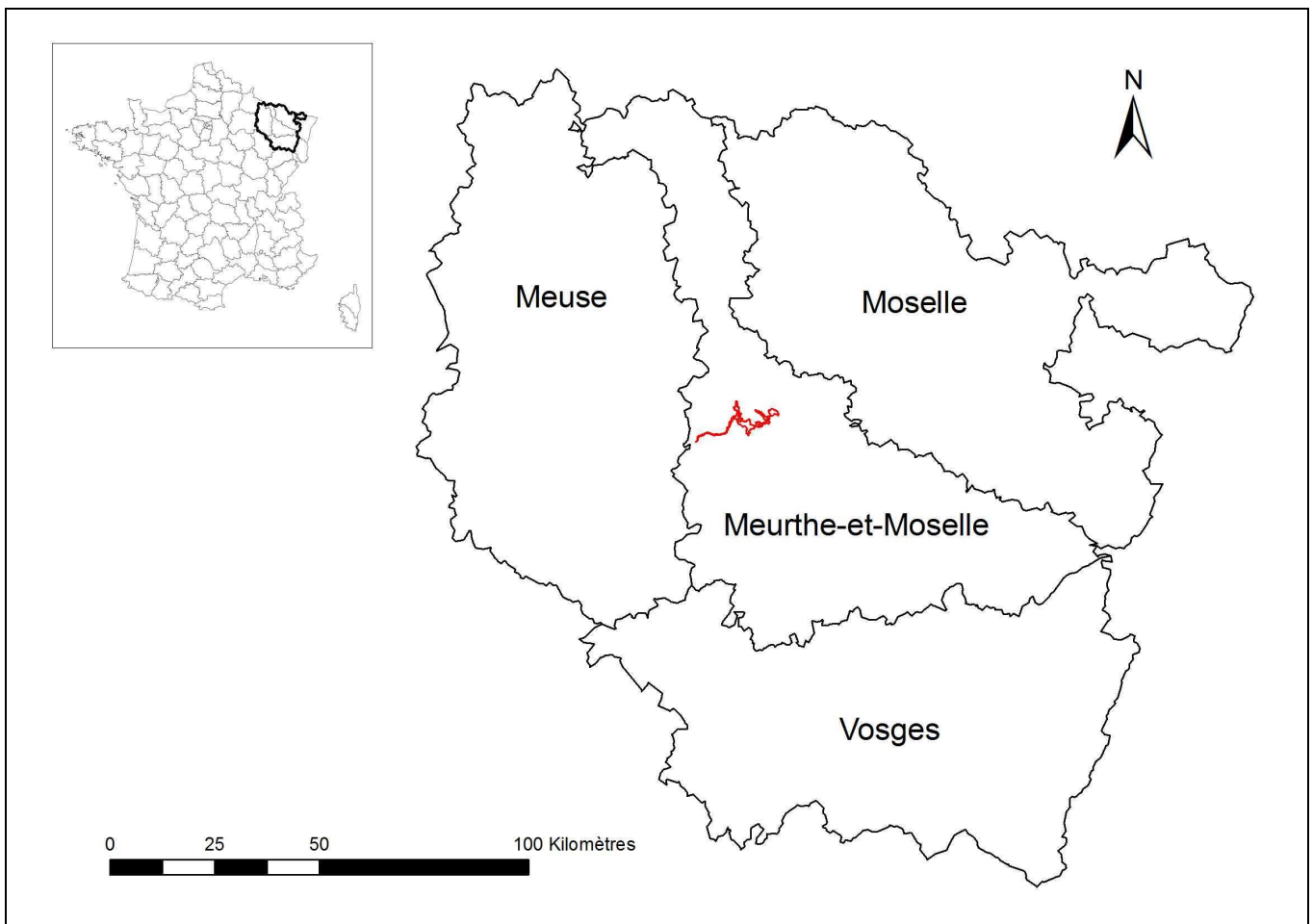
Les informations et analyses contenues dans ce rapport peuvent être utilisées par des tiers aux conditions suivantes :

- avoir obtenu l'autorisation écrite du Parc Naturel Régional de Lorraine,
- utiliser impérativement la citation suivante après chaque information reprise : « NEOMYS & ESOPE, 2011, Inventaire Ornithologique du site Natura 2000 " Vallée de l'Esch d'Ansauville à Jézainville " Site n° FR 4100240 / PNRL ».

## I Localisation de la zone d'étude

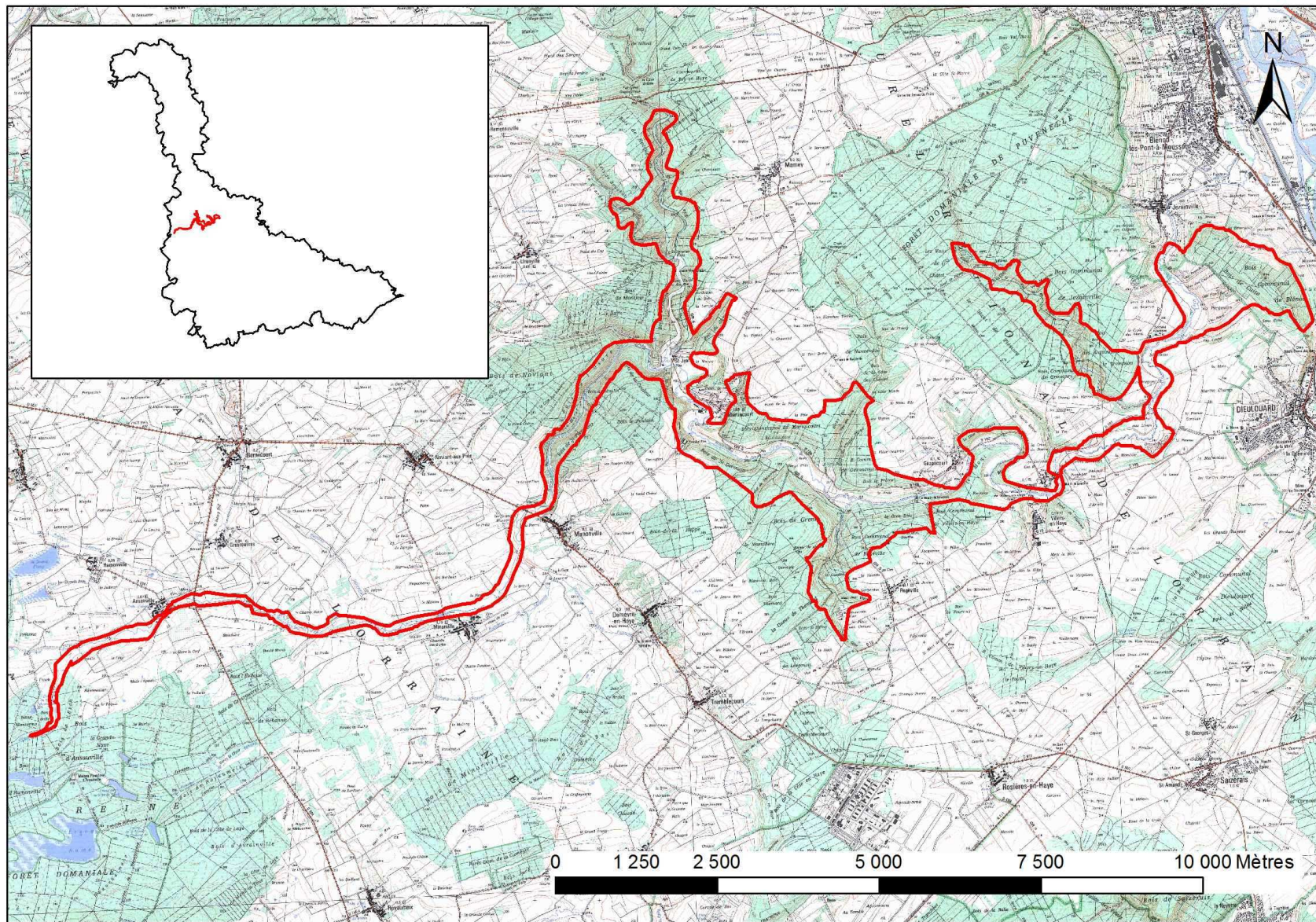
### I-1 Contexte de l'étude

Le Parc naturel régional de Lorraine (PNRL) assure l'animation de la rédaction du document d'objectifs du site Natura 2000 de la " Vallée de l'Esch, d'Ansauville à Jézainville ". Ce site est désigné au titre de la conservation des types d'habitats naturels et des habitats d'espèces figurant respectivement aux annexes I et II de la directive Habitats-Faune-Flore (ZSC ou Zone Spéciale de Conservation). Cette étude servira de base à l'état des lieux initial du site, dans le cadre de la rédaction du document d'objectifs.



**Figure 1 : localisation de la zone d'étude**





**Figure 2 : Périmètre d'étude (site Natura 2000 " Vallée de l'Esch de Ansauville à Jézainville ")**

## **I-2 Présentation de la zone d'étude**

Le site Natura 2000 " Vallée de l'Esch de Ansauville à Jezainville " s'étend sur une superficie totale d'environ 1774 hectares. Elle correspond au ruisseau d'Esch depuis sa sortie de la Forêt de la Reine à l'ouest jusqu'à son entrée dans la commune de Jezainville à l'est. Le périmètre englobe la quasi intégralité du ruisseau d'Esch auquel viennent s'ajouter les vallons forestiers de ses affluents ainsi que le "Bois de Blénod". L'altitude de la zone d'étude passe de 320 mètres à proximité de la commune de Mamey au nord et dans le "bois de Blénod", à 190 mètres à l'entrée de Jezainville à l'est. L'occupation du sol de cette vallée alluviale est caractérisée par une importante diversité de milieux. Les boisements (forêts froides de fond de vallon, forêts alluviales ...) sont majoritairement représentées et s'étendent sur les deux tiers du périmètre.

L'Esch prend naissance dans la région d'étangs au sein de la Forêt de la Reine et s'écoule globalement vers l'est/nord-est jusqu'à sa confluence avec la Moselle à Blénod-lès-Pont-à-Mousson. Son débit moyen interannuel mesuré à Jezainville (54), calculé une période de 40 ans (1969-2008), est de 1,47 m<sup>3</sup>/s (source : DIREN, banque hydro). Le réseau hydrographique de la Moselle fait partie du bassin versant Rhin-Meuse.

Le département de Meurthe-et-Moselle doit son nom aux deux principaux cours d'eau qui le traversent: la Moselle et la Meurthe. Parmi les autres rivières: la Chiers, la Seille et la Vezouze. Le relief est modelé par les vastes plaines que ces cours d'eau ont creusé dans le plateau lorrain. Il cède sa place au massif des Vosges au sud-est. L'économie après avoir été très liée aux mines de fer et à la sidérurgie s'est tournée vers d'autres activités industrielles: automobile, plasturgie, chimie, travail des métaux, bois/papier.... L'activité agricole est bien répartie sur l'ensemble du territoire ; elle représente 30,4% de la surface du département. Fortement boisé (32% de la surface totale soit environ 169 200 ha), ce département possède un patrimoine naturel remarquable.

Le climat meurthe-et-mosellan subit des influences océanique et continentale. Les températures sont pour cette raison très contrastées entre les saisons (gelées - canicules). Les hivers, dominés par une influence continentale, sont assez rigoureux. L'arrivée de perturbations océaniques engendre une pluviométrie moyenne de 850 mm/an.

## **I-3 Méthodologie de l'étude**

### **I-3-1 Espèces recherchées**

Différents outils permettent de hiérarchiser "l'intérêt patrimonial" des diverses espèces avifaunistiques. Cette hiérarchisation du niveau de "patrimonialité" se base sur le statut de conservation de chaque espèce, ainsi que sur les dispositifs légaux en vigueur qui réglementent les atteintes portées aux espèces d'oiseaux. Afin de définir le statut de conservation, les outils suivants ont été pris en compte :

- **Au niveau européen** :
  - la liste des espèces inscrites à l'annexe I et II de la Directive Oiseaux (Tucker & Heath, 1994<sup>1</sup>),
- **au niveau national** :
  - la liste des espèces cités comme "En danger", "Vulnérable", "Rare", "En déclin", "Localisé" ou "A préciser" dans "la Liste rouge des espèces menacées en France" (UICN & MNHN, 2008<sup>2</sup>),

<sup>1</sup> Tucker M. & Heath M. F., 1994 - Birds in Europe. Their conservation status. BirdLife conservation Series n°3. BirdLife International. 600 pp.

<sup>2</sup> Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) 2008 – Liste rouge des espèces menacées en France. Communiqué de presse 3 décembre 2008.



- au niveau régional :
  - la liste régionale des espèces déterminantes ZNIEFF, produite par le CSRPN et la DREAL.
  - la liste des espèces cibles de la politique ENS du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.

L'appartenance d'une espèce à l'une ou l'autre de ces listes permet de déterminer un nombre limité d'espèces à valeur patrimoniale. A noter que ces critères ne sont pas exclusifs et qu'une même espèce peut figurer dans plusieurs listes.

Ces listes permettent de définir les espèces qui sont prioritairement recherchées. Les chargés d'étude ont également noté d'autres espèces observées à l'occasion des relevés de terrain sans toutefois rechercher les espèces très largement répandues et abondantes (Pinson des arbres *Fringilla coelebs*, Mésange charbonnière *Parus major* ...). Une liste de l'ensemble des espèces contactées sur l'aire d'étude a été établie (Annexe 1).

Dans cette étude, lors de la définition des espèces patrimoniales à rechercher, l'ancienne liste des oiseaux cités dans le livre rouge des " Oiseaux menacés et à surveiller en France " (Rocamara et D. Yeatman-Berthelot, 1999) citée dans le cahier des charges comme outil de hiérarchisation avifaunistique a été remplacée par la plus récente "Liste rouge des espèces menacées en France" (UICN & MNHN, 2008).

### I-3-2 Protocoles employés

Le périmètre étudié a fait l'objet d'inventaires de terrain complets concernant l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante. La totalité de la superficie a été parcourue à pied. Trois visites ont été réalisées durant la période de nidification (soit entre avril et juillet), deux visites en période hivernale (en janvier et en février) et une en période migratoire (automne 2010). La reconnaissance des espèces est réalisée à l'ouïe et à vue (avec selon les cas jumelles et/ou longue-vue). De manière accessoire, la recherche d'indices de présence (pelotes de réjection, reliefs de proies) peut éventuellement donner des résultats concernant certaines espèces difficilement détectables sans recherche spécifique.

#### I-3-2-1 Avifaune nicheuse diurne

L'étude de l'avifaune reproductrice repose sur une série de parcours pédestres au sein du site Natura 2000 au cours de deux passages réalisés à des dates différentes sur chaque secteur (cf. Annexe III). En effet, les différentes espèces connaissent un pic d'activité à des moments distincts du printemps. Les plus précoces nécessitent une visite aux alentours de la mi-avril tandis que les plus tardives ne se manifestent qu'en fin du mois de mai. Pour bénéficier d'une activité maximale des oiseaux "chanteurs" (très majoritairement des passereaux) et améliorer ainsi l'efficacité des prospections, les relevés sont effectués au cours des premières heures après le lever du soleil. Dix demi-journées ont été consacrées aux espèces localisées le long de l'Esch et de ses affluents (espèces fréquentant les milieux ouverts et rivulaires) et six aux espèces forestières.

Lors des parcours, le mode opératoire s'apparente à la méthode des quadrats, tous les contacts sont notés le long de trajets couvrant les zones étudiées et interprétés en vue de déterminer s'il y a reproduction de l'espèce. Ainsi, pour chacune d'entre elles, un indice d'abondance est défini : la valeur de 0,5 est attribuée à un oiseau vu seul sans comportement de reproduction, la valeur de 1 est attribuée lorsqu'un comportement de reproduction est observé (un mâle chanteur, transport de matériaux pour le nid ...) ou lors de l'observation de deux individus, d'un couple ... Le statut d'utilisateur peut être attribué à certaines espèces ou individus en halte migratoire ou ayant fait l'objet d'observations ne permettant pas de les classer comme nicheur (regroupement d'adultes par exemple).

### I-3-2-2 Avifaune nicheuse nocturne

Certains oiseaux nocturnes ne peuvent être détectés lors de prospections diurnes, et nécessitent une recherche spécifique menée en soirée. Deux passages ont pour cela été effectués au cours de la saison de reproduction : les 16 et 25 mars et 23 juin 2010 pour les rapaces nocturnes (Chevêche d'Athéna, Chouette de Tengmalm, Engoulevent d'Europe, Grand-duc d'Europe...) (cf. Annexe III). La recherche débute un peu avant la tombée de la nuit pour les espèces crépusculaires et dure trois à quatre heures, par conditions météorologiques clémentes (absence de pluie et de vent, températures douces). Dans ce cas, la détection se fait à l'ouïe par l'écoute des chants et des cris. Pour certaines espèces, et au besoin, la méthode de la repasse (diffusion du chant territorial du mâle avec un équipement audio) peut être utilisée, sans insistance toutefois, cette méthode pouvant provoquer un stress important chez certains individus.

### I-3-2-3 Inventaires complémentaires

Les deux méthodes présentées précédemment permettent de contacter la majorité des espèces nicheuses. Certaines d'entre elles, et parmi les plus sensibles, sont cependant difficilement détectables aux horaires de prospections proposées (début de journée et crépuscule/début de la nuit) notamment les espèces à grand territoire, tels les rapaces diurnes (Bondrée apivore *Pernis apivorus*, Busards, Milans ...), les cigognes et certaines espèces présentant une période d'activité plus tardive en saison (Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*,...). Ces espèces demandent généralement des prospections particulières et ciblées sur l'un ou l'autre de ces groupes faunistiques.

La méthode retenue consiste en une série de points d'observation fixes, depuis un lieu judicieusement choisi en fonction du groupe recherché (cf. Annexe III):

- point haut ou espace dégagé pour les rapaces et les cigognes en milieu de journée,
- milieu ouvert à végétation arbustive et buissonnante pour les Pies-grièches.

Ainsi, deux demi-journées ont été dédiées à la recherche des rapaces et cigognes (les 8 avril et 12 mai) et deux demi-journées à la localisation des espèces tardives (les 29 juin et 7 juillet).

Une journée de prospection ciblée sur le Cincle plongeur *Cinclus cinclus* a été menée le 12 mai 2010. Après repérage cartographique sur SIG, l'intégralité des édifices qui semblaient propices à la nidification de l'espèce sur le ruisseau de l'Esch entre Ansauville et Jézainville a été visitée. Au total, 33 ouvrages: ponts, passerelles, moulins ou barrages ont été prospectés mais aucun indice de présence de l'espèce n'y a été relevé. Cette espèce très sensible à la qualité des milieux dont la présence sur le site est avérée par l'observation d'un individu au sud du village de Martincourt en 2006 et par la FDPPMA 54 (Fédération départementale de la pêche et de la protection du milieu aquatique. de Meurthe-et-Moselle) semble avoir déserté la vallée de l'Esch.

#### • **Précision du statut de nidification**

A l'issue de la saison de terrain, les informations récoltées ont été interprétées de manière à préciser pour chaque espèce le statut de nidification, ainsi que les effectifs nicheurs au sein du périmètre proposé (voire à sa périphérie).

La typologie utilisée pour l'attribution d'un statut de nidification est issue du programme « Atlas national des oiseaux nicheurs » (Yeatman-Berthelot & Jarry, 1994, voir paragraphe suivant).

L'application de cette typologie, expressément demandée dans le cahier des charges, permet de limiter les biais liés à la subjectivité de chaque observateur concernant l'interprétation de ses observations. En revanche, il faut signaler que l'attribution des statuts de nidification dépend directement de la pression d'observation exercée sur chaque site. Ceci explique que de nombreuses espèces observées sur les zones d'étude se sont vues attribuer un statut de nidification seulement possible ou probable, alors que leur reproduction effective fait peu de doute.

Le statut des espèces non nicheuses a également été précisé, en distinguant les oiseaux migrateurs (en halte migratoire et/ou hivernale), ainsi que les oiseaux s'alimentant sur les périmètres inventoriés durant la période de nidification théorique. Ces espèces ont été jugées localement non nicheuses en raison soit de la nature des observations (comportements,...) soit des connaissances acquises sur leur écologie et leurs aires de répartition spécifiques.

- **Codification des indices de reproduction (d'après Yeatman-Berthelot & Jarry, 1994)**

Nidification possible :

- Oiseau vu en période de nidification dans un milieu favorable.
- Mâle chantant en période de reproduction.

Nidification probable :

- Couple en période de reproduction, chant du mâle répété sur un même site.
- Territoire occupé.
- Parades nuptiales.
- Sites de nids fréquentés.
- Comportements et cris d'alarme.
- Présence de plaques incubatrices sur un oiseau tenu en main.

Nidification certaine :

- Construction et aménagement d'un nid ou d'une cavité.
- Adulte simulant une blessure ou cherchant à détourner un intrus.
- Découverte d'un nid vide ou de coquilles d'œufs.
- Juvéniles non volants.
- Nid fréquenté inaccessible.
- Transport de nourriture ou de sacs fécaux.
- Nid garni (œufs).
- Nid garni (poussins).

- **Estimation des effectifs nicheurs sur chaque périmètre**

Sur chaque site et à l'issue de la saison de terrain, les données concernant une même espèce ont été examinées de façon à proposer une estimation des effectifs nicheurs sur le périmètre d'étude. Cette estimation est faite au cas par cas, à la lumière de la connaissance des habitats de prédilection de chaque espèce et de sa phénologie de reproduction. Même si les observations ont souvent permis de renseigner de façon précise le nombre de couples reproducteurs de certaines espèces, il faut signaler que pour de nombreuses autres, les incertitudes sont telles que seule une fourchette d'effectif (ou un nombre minimal de couples) a pu être proposée.

#### I-3-2-4 Avifaune migratrice

Aucun protocole standard n'est requis pour appréhender l'avifaune non nicheuse. La méthode suivie consiste en des séances mobiles d'observation effectuées en journée, de façon à couvrir l'ensemble de la zone d'étude. Un accent particulier est placé sur la recherche des espèces patrimoniales potentiellement présentes.

Seuls les individus en halte migratoire méritent une attention particulière. Les oiseaux en migration active ne sont en effet pas influencés par les milieux qu'ils survolent et le passage d'espèces, même rares ou sensibles, ne présente qu'un intérêt limité pour définir la richesse biologique d'un milieu.

La migration prénuptiale (février à mai) est appréhendée lors du suivi de l'avifaune hivernante et des inventaires de l'avifaune nicheuse. Aucune journée de recherche spécifique n'est dédiée à l'inventaire des oiseaux en halte migratoire printanière.

A l'inverse, une demi-journée de terrain est consacrée à l'avifaune migratrice postnuptiale, entre les mois d'août et de novembre. Ces relevés ont été effectués à l'automne 2010 (les 25 octobre et 17 novembre). Les recherches ont essentiellement concerné les zones humides (vallée de l'Esch et ses annexes hydrauliques, étangs ...) et les zones ouvertes.

#### I-3-2-5 Avifaune hivernante

La méthode suivie consiste en des séances mobiles d'observation effectuées en journée, de façon à couvrir l'ensemble de la zone d'étude. L'étude de l'avifaune hivernante demande la réalisation de visites diurnes entre les mois de décembre et février.

Comme pour l'avifaune en halte migratoire, les inventaires ont été réalisés entre décembre 2009 et février 2010 (les 19 janvier et 16 février). Les recherches sont essentiellement ciblées sur les zones humides et les milieux ouverts et sur des espèces comme les anatidés (canards et oies), les limicoles, les Grues cendrées ...

## **II Résultats**

### **II.1. Avifaune nicheuse**

Sur le site Natura 2000 " Vallée de l'Esch ", les 17 espèces patrimoniales suivantes ont fournies des indices de nidification (cf. § I.3.2.3 & Annexe 1). Elles sont regroupées ci-dessous en deux classes d'unités paysagères : milieux forestiers et milieux ouverts et semi-ouverts.

- **Milieux forestiers**



### Autour des palombes *Accipiter gentilis*

Ce rapace, bien que largement répandu en France ainsi qu'en Europe, n'y est présent qu'avec de faibles effectifs (ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT, 1999). La grande taille de son territoire et les mœurs discrètes de cet oiseau forestier accentuent la difficulté de sa détection. Le nombre restreint d'observations réalisées au moment des parades nuptiales a permis d'identifier **4 territoires** sur la zone d'étude.



**Figure 3: Autour des palombes en parade (Arnaud Sponga) – 23/03/2010**

### Bouvreuil pivoine *Pyrrhulla pyrhulla*

Fringille principalement forestier, le Bouvreuil pivoine est noté en fort déclin depuis quelques années. La réduction des lisières et des haies qui constituent son habitat principal (zone de nidification et d'alimentation) semble en être la cause principale. La discrétion des émissions sonores (cris et chants portant peu) de cette espèce et la configuration des milieux qu'elle fréquente (forêts et boisements) rendent sa détection assez délicate. La population locale est, à ce titre, estimée entre **42 et 50 couples nicheurs**.

### Gobemouche gris *Muscicapa striata*

L'espèce fréquente les boisements clairs, et utilise les cavités disponibles pour installer son nid. Si un seul territoire a été noté, d'autres couples sont susceptibles de fréquenter le périmètre. Relativement discret, son chant ne facilite pas la détection auditive de l'espèce.



### Grimpereau des bois *Certhia familiaris*

Cette espèce dont la détection est relativement difficile, fréquente comme son nom l'indique les massifs forestiers. Dès lors, les résultats obtenus cette année (23 individus chanteurs) sont révélateurs d'une présence notable sur le périmètre étudié mais ne concernent pas la totalité de la population. A ce titre, la présence locale peut être raisonnablement estimée à une **trentaine de couples nicheurs**.

### Pic noir *Dryocopus martius*

Le plus grand de nos pics occupe de vastes territoires dans les boisements matures de feuillus et de conifères. Son nid est installé dans une loge creusée dans le tronc d'un arbre adulte, laquelle loge est souvent réutilisée par d'autres espèces cavernicoles comme la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*). Assez discret, il est cependant bien présent sur la zone d'étude. Au total, ce sont **7 territoires** qui ont été mis en évidence lors de cette étude sur l'ensemble du périmètre.



**Figure 6 : Pic noir femelle (Arnaud Sponga)**

### Pic mar *Dendrocopos medius* (\*)

Ce pic habite principalement les massifs forestiers relativement bien fournis en vieux arbres, avec une nette préférence pour les chênaies âgées, lui permettant de creuser les cavités nécessaires à l'installation de son nid (MALY 1997). La principale cause du déclin constaté en Europe semble être due aux changements radicaux dans les méthodes d'exploitation forestière. A l'échelle continentale, la tendance générale va vers une diminution des peuplements de feuillus au profit des résineux, ainsi qu'une volonté de privilégier la futaie régulière plutôt que le taillis sous futaie, qui présente de vieux chênes à tout moment du cycle. Cette espèce, sans être considérée en danger en France, fait toutefois l'objet d'une surveillance particulière. La population nationale est estimée entre 5000 et 25 000 couples nicheurs. Au sein du périmètre d'étude, 12 territoires ont été recensés. Ce chiffre n'est toutefois qu'une estimation minimale du niveau réel de la population. L'effectif local est estimé entre **12 et 20 couples nicheurs**. La détectabilité de ce picidé peu loquace est effectivement ardue en dehors de la brève période de manifestation sonore.

### Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix*

Ce petit insectivore migrateur est un hôte forestier relativement régulier mais il demeure inféodé à un habitat assez spécifique, à savoir les vieilles forêts de feuillus à canopée dense et sous-bois assez restreint.

Les données obtenues cette année ne reflètent pas entièrement la situation de cette espèce migratrice sur le secteur. Les périodes de prospections (adéquates pour détecter un grand nombre d'espèces patrimoniales) ne coïncident pas totalement avec la période la plus favorable à la détection du chant caractéristique de l'espèce (avril-mai). En conséquence, la population locale est prudemment estimée entre **8 et 15 chanteurs**. Ce passereau comme plusieurs espèces très inféodées aux forêts semble cependant régresser en Lorraine et en France.

- **Milieus ouverts et semi-ouverts**



### Alouette lulu *Lullula arborea*

Légèrement plus petite que sa proche cousine l'Alouette des champs, elle fréquente par contre des milieux sensiblement différents des grandes étendues agricoles. Elle affectionne particulièrement les habitats où alternent milieux ouverts (pierreux ou sablonneux) et les formations boisées claires. Assez rare au niveau régional, l'espèce se voit particulièrement menacée par l'intensification des pratiques agricoles et d'élevage ainsi que par le reboisement.

Sur le périmètre d'étude et sa périphérie immédiate, la population est estimée entre **2 et 4 couples nicheurs**.

### Caille des blés *Coturnix coturnix*

Migratrice au long cours, ce petit gallinacé est inféodé aux milieux ouverts tels que les vastes étendues agricoles présentes en périphérie du périmètre. La présente étude n'ayant pas été particulièrement orientée vers ce type de milieux, les **4 chanteurs** contactés ne reflètent pas le niveau de la population locale.

Nicheuse assez rare en Lorraine, l'espèce apparaît en recul au niveau national.

### Effraie des clochers *Tyto alba*

L'Effraie des clochers chasse dans les milieux découverts avec des arbres isolés, des arbustes, des haies et utilise comme sites de nidification principalement les constructions humaines (vieilles bâtisses,

étables, granges, clochers ...) et parfois les cavités de vieux arbres. Elle est considérée comme assez rare en Lorraine.

Sur la zone d'étude, **2 territoires** ont été identifiés en 2010. Le premier se situe au Château de Manonville et le second est localisé au niveau de Pierrefort à Martincourt.

#### Faucon hobereau *Falco subbuteo* (\*)

Ce petit faucon assez peu commun sur le plan régional est une espèce qui trouve un habitat tout à fait à sa convenance au niveau de l'Esch. Il y exploite notamment l'entomofaune de grande taille (Odonates), abondante dans les prairies et les zones humides. De plus, les grands arbres fournissent des emplacements de nidification appréciés.

**1 à 2 territoires** se répartissent dans le périmètre de la zone et sont révélateurs d'un bon potentiel d'accueil. Cette espèce peut être considérée comme indicatrice de la richesse de l'entomofaune d'un milieu car, en période de reproduction en tout cas, les gros insectes sont les proies les plus communément recherchées.

#### Linotte mélodieuse *Carduelis cannabina*

A l'instar de nombreuses espèces cantonnées aux milieux ouverts de type agricole, la linotte est en fort déclin à l'échelle nationale. La réduction des haies et bosquets (sites de nidification) et la disparition des friches (milieu d'alimentation) engendrées par les pratiques agricoles modernes semblent jouer un rôle important dans cette chute démographique constatée. Sur le périmètre étudié, 8 cantons ont été relevés d'où une estimation de **8 à 15 couples** nicheurs locaux.

#### Milan noir *Milvus migrans*

Bien qu'en déclin prononcé au niveau européen au cours de la dernière décennie (BIRDLIFE, 2004), le Milan noir présente en France un statut de conservation bien meilleur que le Milan royal. Attiré par les milieux humides, il est bien implanté à l'est dans la vallée de la Moselle ainsi qu'au niveau de la Forêt de la Reine à l'ouest avec une quarantaine de couples nicheurs (COL, 2007). Les nids sont construits sur de grands arbres, avec une prédilection pour les lisières forestières à proximité de plans d'eau. Ce rapace principalement charognard, a un rôle écologique primordial en faisant disparaître les cadavres des animaux morts. L'évolution de sa fragile population locale (**4 à 6 couples**) constitue toutefois un bon indicateur de la valeur écologique de la zone.



**Figure 4: Milan noir (Arnaud Sponga)**

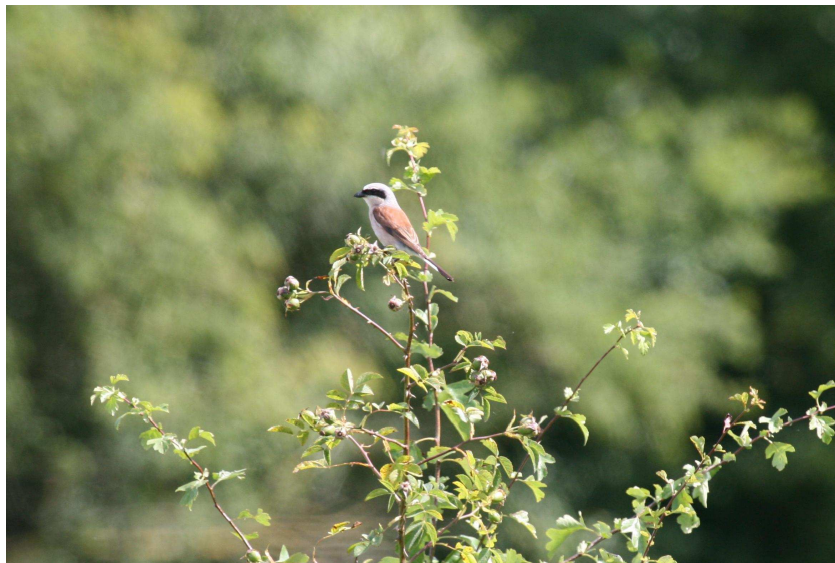


### Milan royal *Milvus milvus*

L'espèce est en déclin généralisé dans le Nord-est de la France et ne présente plus des densités importantes en Lorraine (MALENFERT, 2004). Elle peut être considérée comme un excellent indicateur de la qualité du milieu naturel, attestant de la présence de zones d'alimentation riches en proies. Le Milan royal n'est sans doute pas nicheur sur le périmètre d'étude mais les quelques observations réalisées semblent indiquer que quelques rares nicheurs pourraient subsister à proximité. Toujours utilisée mais réglementée, la Bromadiolone est identifiée comme le principal agent du déclin de ce rapace hivernant principalement en Espagne, où l'empoisonnement de carcasses lui nuit également.

### Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio* (\*)

Les prairies rases avec buissons d'épineux et haies constituent l'habitat typique de cette espèce, d'ailleurs considérée comme un excellent indicateur de la richesse des milieux semi-ouverts. Sa répartition peut être très hétérogène au sein d'une même zone et les parcelles favorables peuvent concentrer plusieurs couples sur une surface relativement restreinte. Au niveau des prairies et des pâtures situées au sein de la vallée de l'Esch, 49 cantons ont pu être localisés. L'estimation de la population nicheuse est par conséquent de **49 à 55 couples**. Deux secteurs de forte densité concentrent la grande majorité de la population locale. La première zone qui concerne les deux-tiers de l'effectif nicheur du site se situe dans la partie Est du secteur d'étude entre les villages de Griscourt et de Jézainville (cf. Figure 14). La seconde zone avec environ un tiers de l'effectif local s'étend de Ansauville à Manonville (cf. Figure 16).



**Figure 5: Pie-grièche écorcheur mâle à l'affût (Arnaud Sponga)**

### Tarier pâtre *Saxicola torquata*

Inféodé aux milieux semi-ouverts, ce tarier est bien plus communément observé que son cousin le Tarier des prés. Il apprécie les parcelles en herbe pourvues de buissons épars et sa distribution présente classiquement une certaine similitude avec celle de la Pie-grièche écorcheur. Sa population nicheuse locale est estimée entre **16 à 20 couples**. La tendance nationale de l'espèce est plutôt à la diminution.

### Torcol fourmilier *Jynx torquilla*

Ne présentant jamais de fortes densités, le Torcol fourmilier est le seul migrateur de nos pics. Classiquement rencontré dans les zones de vergers où il peut trouver les cavités nécessaires à sa nidification, il peut toutefois élire domicile en forêt comme c'est ici le cas. Un chant plaintif et monotone

permet de détecter facilement cet oiseau au mimétisme reptilien. La population locale est composée de **4 à 6 territoires**.

## **II.2. Avifaune migratrice et hivernante**

Au cours de cette étude, 10 espèces patrimoniales migratrices ont été contactées sur le site Natura 2000 " Vallée de l'Esch ".

Ce cortège avifaunistique fréquente la zone, soit ponctuellement lors de simples survols en migration, soit lors de haltes migratoires plus ou moins étendues ou bien plus longuement en stationnement hivernal.

### Bécasse des bois *Scolopax rusticola*

Ce limicole principalement forestier est un migrateur régulier en Lorraine. Les effectifs hivernaux fluctuent fortement selon la rigueur des épisodes de gel et de neige. En période de nidification, l'espèce est toutefois peu commune au niveau régional. Son plumage mimétique et ses mœurs principalement nocturnes et forestières rendent sa détection très délicate et hasardeuse.

Sur le site étudié, 3 individus ont été observés en alimentation au mois de mars soit en pleine période de migration prénuptiale. L'espèce est cependant potentiellement nicheuse au niveau des massifs forestiers favorables répartis sur le site.

### Cigogne noire *Ciconia nigra*

Oiseau imposant de par sa taille, il est néanmoins des plus discrets et peut ainsi passer inaperçu sur sa zone de nidification. Extrêmement farouche, la Cigogne noire niche presque exclusivement au plus profond des grands massifs forestiers de son choix. Ce trait de comportement la rend particulièrement sensible aux dérangements humains (travaux forestiers, promeneurs ...). Elle recherche pour se nourrir des ruisseaux forestiers mais plus globalement tout type de zones humides (prairies, étangs, rivières ...), milieux qui sont par ailleurs assez bien représentés sur le secteur mais aussi en périphérie avec le vaste complexe d'étangs forestiers de la Forêt de la Reine. La vallée de l'Esch constitue à ce titre un lieu de halte favorable pour ce migrateur au long court et présente les caractéristiques biologiques favorables à l'espèce en période de reproduction (quiétude et vastes boisements). La nidification future de l'espèce sur un plan local n'est donc pas à exclure.



**Figure 7 : Cigognes noires immatures posées en ripisylve de l'Esch (Arnaud Sponga) - 20/05/2010**

Faucon émerillon *Falco columbarius*

Migrateur et hivernant en France, ce petit rapace fréquente principalement les milieux ouverts lors de ses activités de recherche alimentaire. Mi-janvier, un individu à l'affût a été observé sur le site d'étude.

Faucon pèlerin *Falco peregrinus*

De mœurs principalement rupestres, ce grand faucon n'est observable dans le secteur de la vallée qu'en période internuptiale. Il niche toutefois sur quelques parois des Vosges et a investi depuis quelques années le milieu urbain régional. Les observations faites cette année peuvent être le fait d'oiseaux du Nord ou de l'Est de l'Europe. La vallée de l'Esch ainsi que sa périphérie constitue un milieu de chasse préférentiel avec une remarquable potentialité en proie (pigeons, turdidés, corvidés).



**Figure 8: Faucon pèlerin adulte (Arnaud Sponga)**



### Grand Cormoran *Phalacrocorax carbo*

Ce piscivore est un hôte hivernal régulier en Lorraine. Lors de ses stationnements, il fréquente principalement les vastes plans d'eau les lacs, les étangs (lac de Madine et étang de Lachaussée) et les cours d'eau (Meuse, Moselle). Les rigueurs hivernales et la prise en glace des principaux sites aquatiques peuvent toutefois l'amener à visiter des cours d'eau plus modestes (vallées alluviales, ruisseaux...). Le secteur semble accueillir un effectif de **4 à 10 oiseaux en période hivernale**.

### Grande Aigrette *Casmerodius albus*

Si l'on tient compte de la mobilité de l'espèce, il est difficile de quantifier précisément les effectifs en période hivernale et prénuptiale. L'estimation proposée est de **3 à 5 individus en stationnement hivernal** dans le périmètre suivi. Le lac de Madine situé à proximité accueille régulièrement plusieurs dizaines d'hivernants et parfois même plus d'une centaine. L'espèce ne niche pas dans la région mais l'hypothèse d'une installation future n'est pas improbable.

### Grue cendrée *Grus grus*

Au printemps, lors du passage migratoire prénuptial, plus de deux cents individus ont été observés en stationnement sur deux secteurs à proximité de Minorville. Cette observation montre le rôle de la zone pour l'accueil de cette espèce emblématique qui, historiquement, se concentre à ces époques sur le lac voisin de Madine et les étangs de la Forêt de la Reine. En journée, ces oiseaux utilisent les prairies et cultures voisines comme lieux de gagnage.



**Figure 9: Grue cendrée dans une culture (Arnaud Sponga)**



### Tarin des aulnes *Carduelis spinus*

En période hivernale, ce petit fringille montre un caractère grégaire très marqué. A cette saison, les troupes plus ou moins importantes ainsi formées sont assez régulières en Lorraine. Fréquentant quelques forêts de conifères des Hautes-Vosges en période nuptiale, son installation dans la zone demeure très peu probable. En hiver, trois groupes en vol avec un maximum de 10 individus ont été contactés sur le site.



**Figure 10: Tarin des aulnes femelle (Arnaud Sponga)**

### Traquet motteux *Oenanthe oenanthe*

Ce petit passereau principalement insectivore est un nicheur très rare en Lorraine. Les effectifs reproducteurs sont en forte baisse à l'échelle nationale et européenne. Sur un plan régional, il est surtout observable lors des épisodes migratoires printaniers et automnaux dans les prairies et cultures lors de ses recherches alimentaires.

C'est ainsi qu'à la mi-mai, sur le site, 7 individus ont été observés en halte migratoire dans des cultures.

### Vanneau huppé *Vanellus vanellus*

Ce limicole en déclin prononcé à l'échelle européenne est un nicheur assez rare en Lorraine. Il a été observé uniquement au printemps sur le site. Aucun indice de reproduction n'a été décelé. Les concentrations de cette espèce en halte migratoire et particulièrement en stationnement hivernal sur un plan régional peuvent être conséquents et comprendre plusieurs milliers d'individus.

Début mars, un total de 80 individus en halte migratoire s'alimentait dans les prairies et cultures humides situées dans la partie ouest du site. Les nombreuses parcelles humides et les chaumes accessibles en périphérie sont effectivement particulièrement attractives pour les vanneaux.

## **III Enjeux ornithologiques du site**

La surface occupée par les espèces les plus remarquables couvre une très large majorité du périmètre. Il n'est donc pas opportun de hiérarchiser finement l'ensemble du site mais il convient plutôt de mettre en avant certains secteurs extrêmement riches.

Pour ce faire, nous avons cartographié la répartition des espèces pour lesquelles nous avons pu réaliser un géoréférencement des territoires. Du fait de l'importante superficie de la zone d'étude et dans

un objectif de clarté, les cartes ci-après ne concernent que les secteurs présentant des données pour chaque cortège spécifié.

Dans un même esprit, les espèces patrimoniales ont été regroupées en deux classes :

- zones forestières : Autour des palombes, Bouvreuil pivoine, Gobemouche gris, Grimpereau des bois, Pics mar et noir, Pouillot siffleur.
- zones ouvertes et semi-ouvertes : Alouette lulu, Caille des blés, Effraie des clochers, Faucon hobereau, Milan noir, Pie-grièche écorcheur, Linotte mélodieuse, Tarier pâtre, Torcol fourmilier.

Pour chacune de ces classes, sont figurés ci-dessous uniquement les secteurs présentant des données.



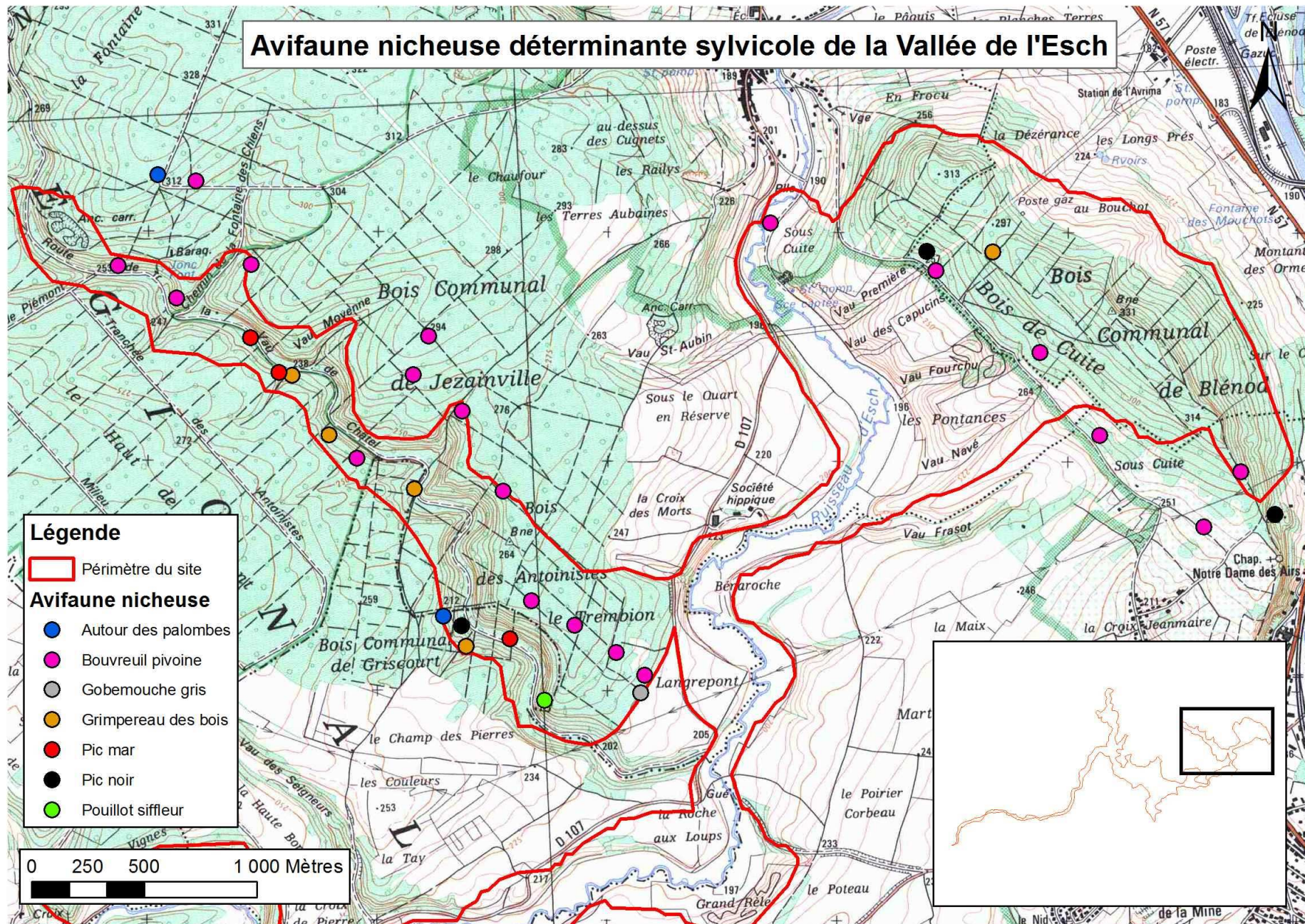


Figure 11: Carte de localisation de l'avifaune nicheuse patrimoniale sylvicole.



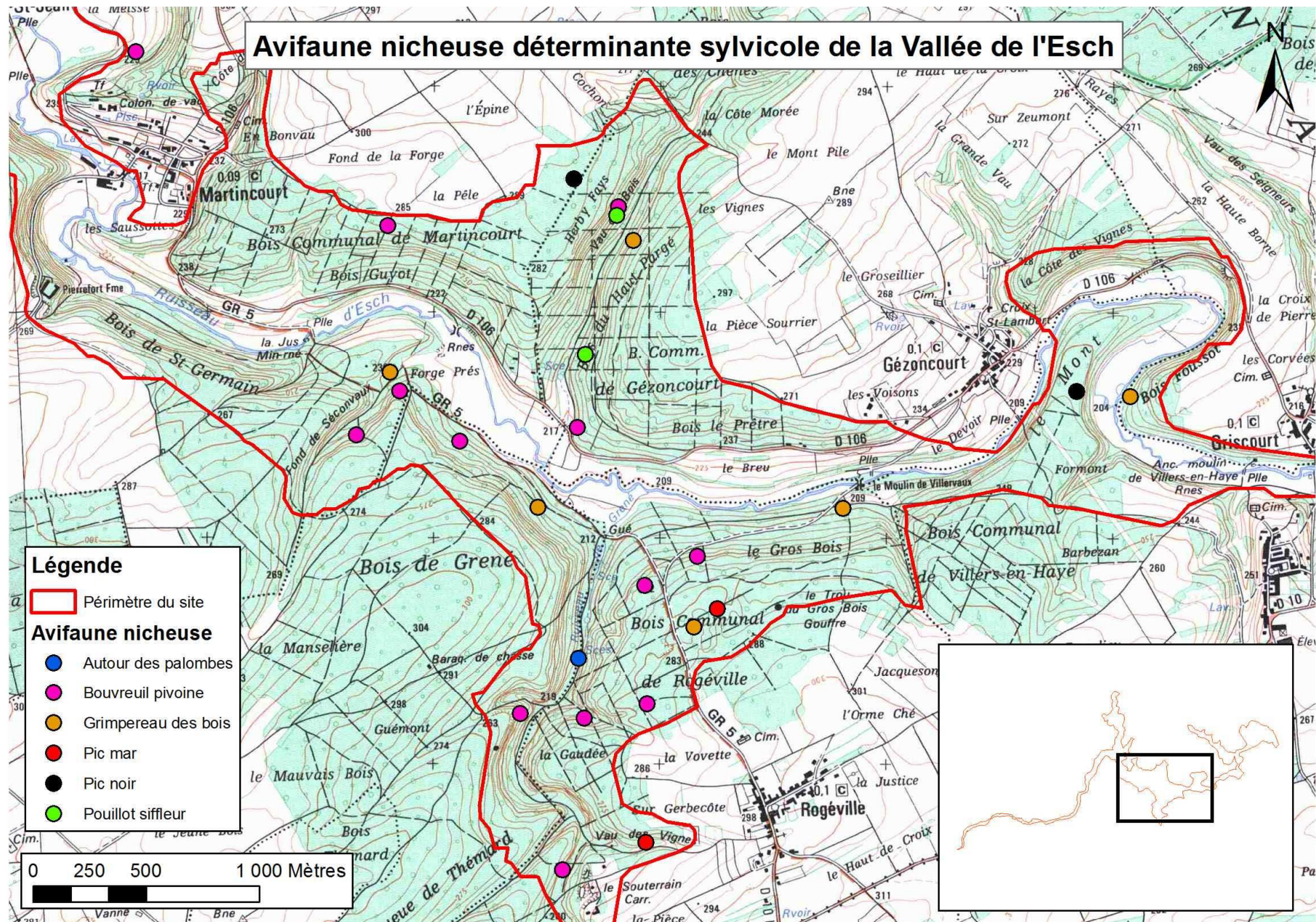


Figure 12: Carte de localisation de l'avifaune nicheuse patrimoniale sylvoicole.



# Avifaune nicheuse déterminante sylvicole de la Vallée de l'Esch

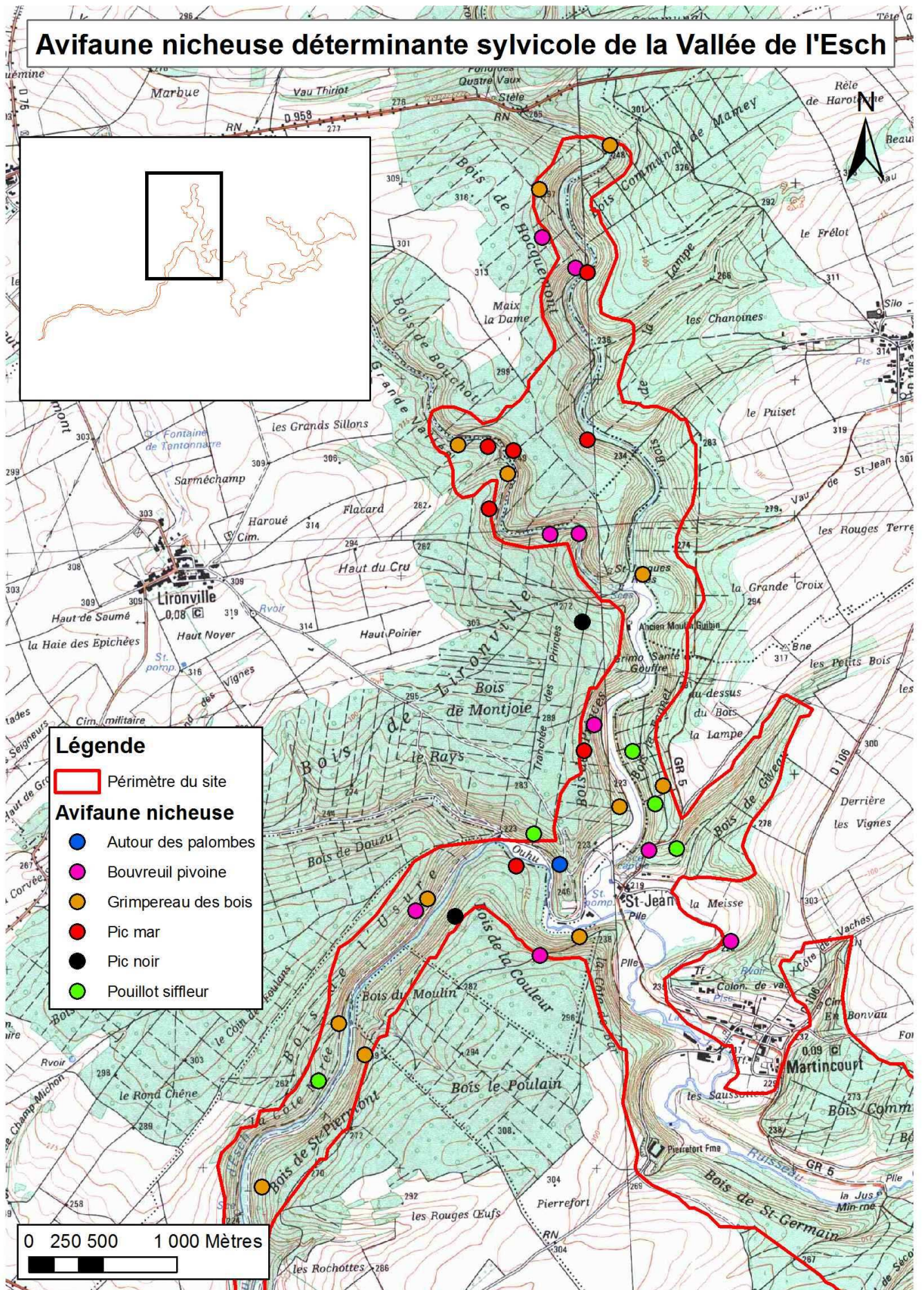


Figure 13: Carte de localisation de l'avifaune nicheuse patrimoniale sylvicole.



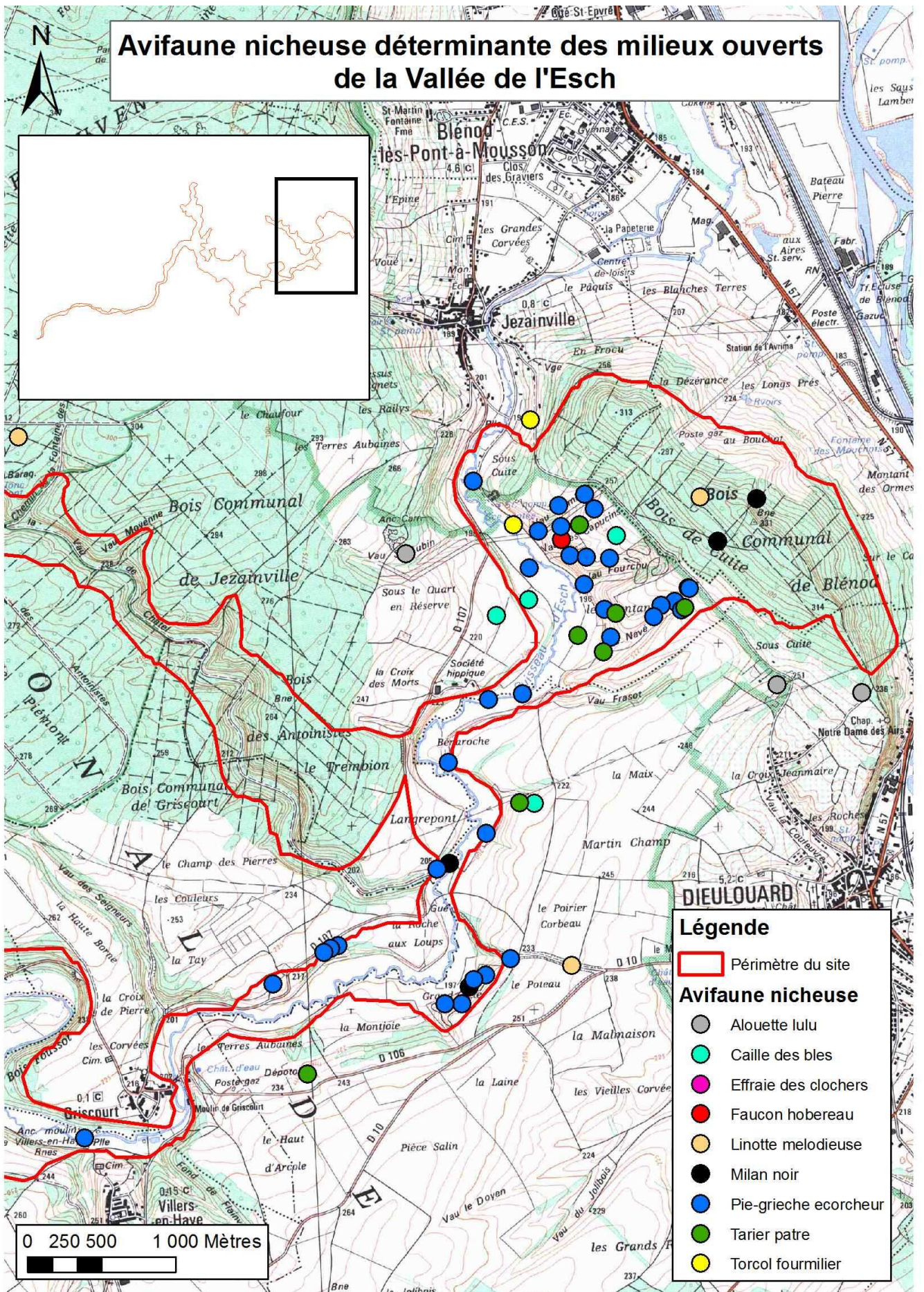


Figure 14: Carte de localisation de l'avifaune nicheuse patrimoniale des milieux ouverts.



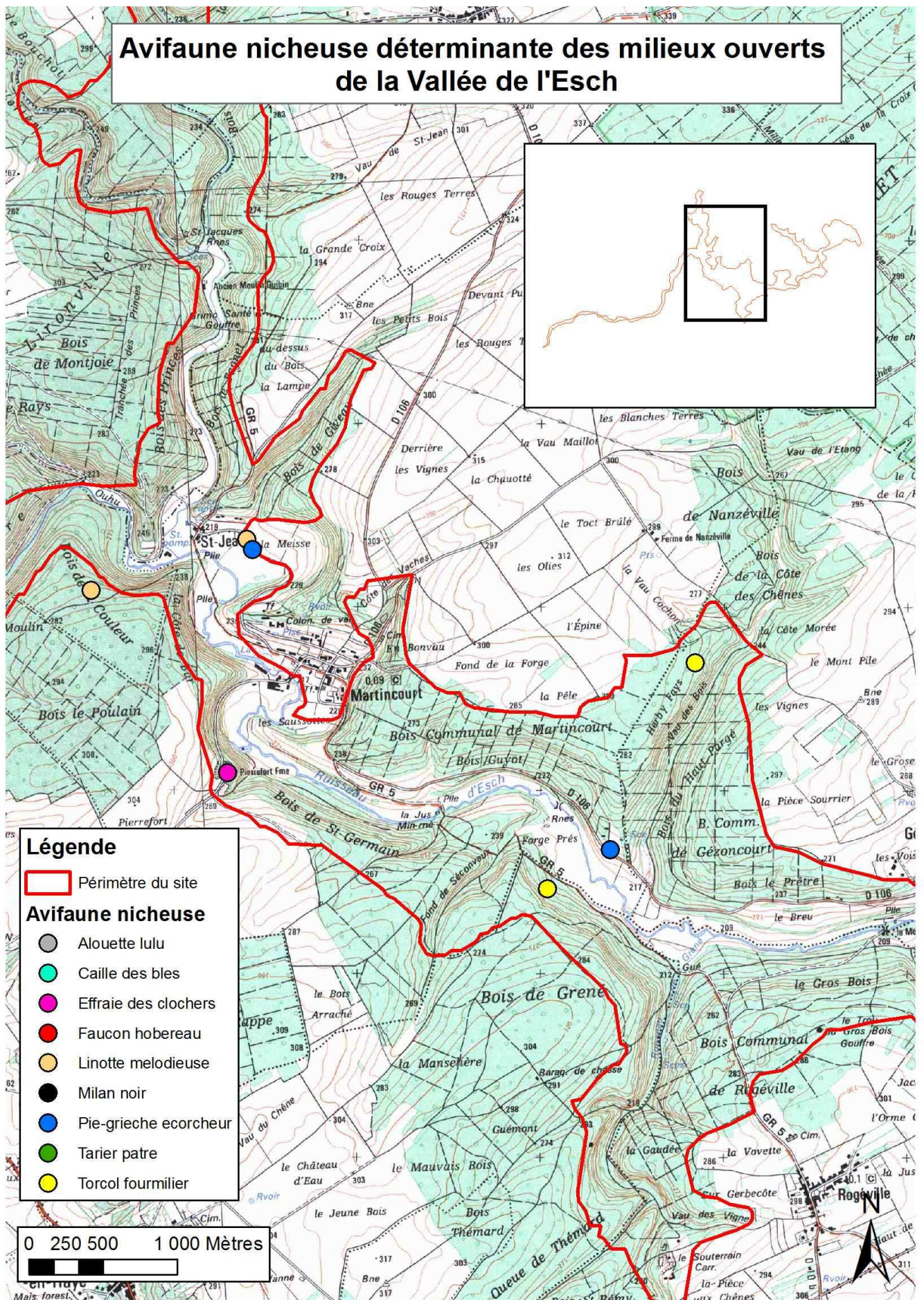


Figure 15: Carte de localisation de l'avifaune nicheuse patrimoniale des milieux ouverts.



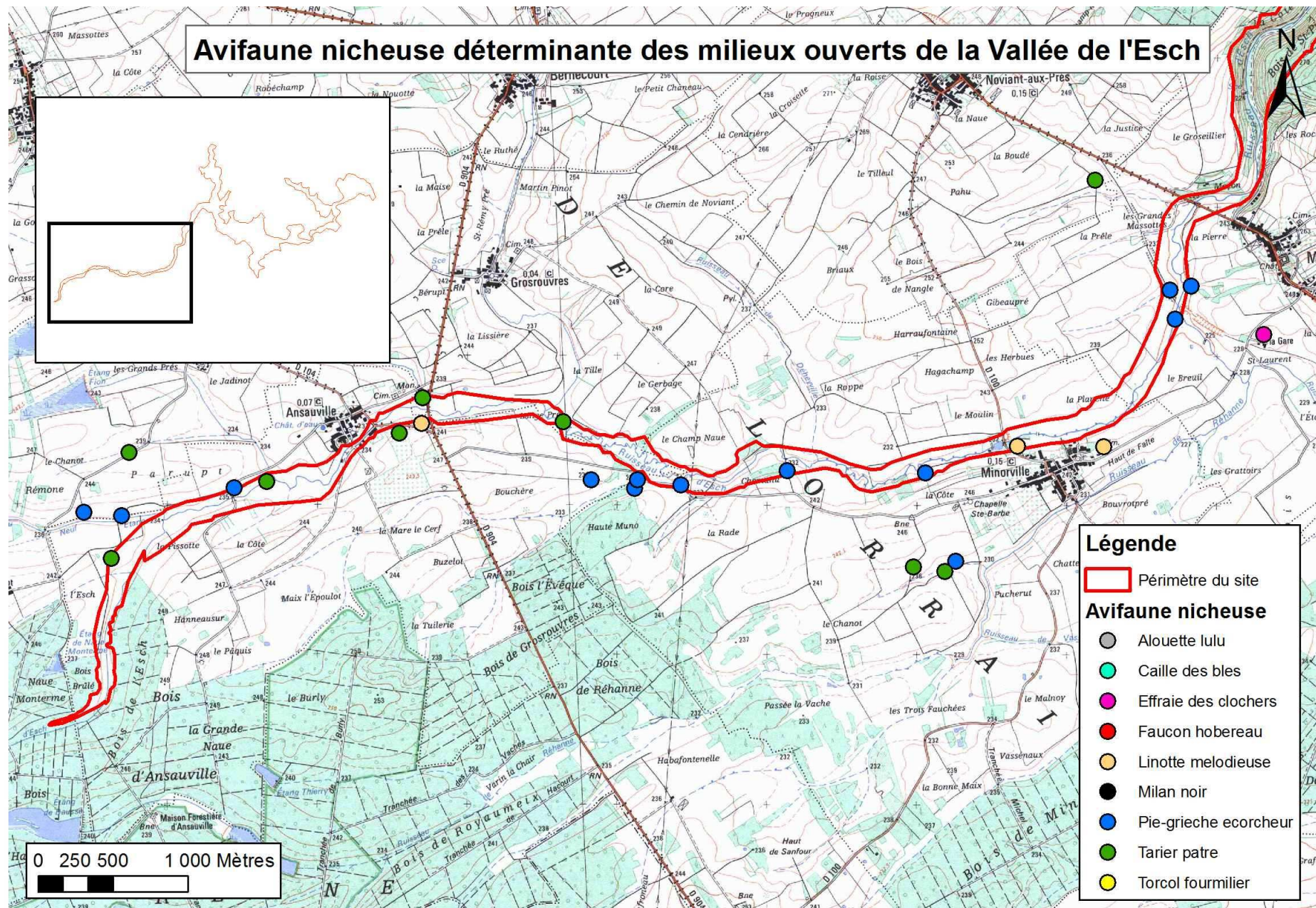


Figure 16: Carte de localisation de l'avifaune nicheuse patrimoniale des milieux ouverts.

## **IV Vulnérabilité du site et pistes pour l'élaboration de mesures de gestion favorisant l'avifaune remarquable**

La plupart des espèces remarquables présentes sont très liées à un habitat, voire au sein de celui-ci à une structure particulière, surtout pour la nidification. Cette phase du cycle biologique est la plus sensible du fait de la dépendance absolue de chaque couple (ou de chaque colonie) à un territoire donné depuis la construction du nid jusqu'à l'émancipation des jeunes. Cette période peut, pour certaines espèces, atteindre plusieurs mois et toute perturbation grave implique alors l'échec de la reproduction.

Ainsi, le maintien d'effectifs nicheurs importants nécessite la conservation d'un véritable réseau de territoires favorables, ce qui implique la mise en place d'une politique de gestion conservatoire à l'échelle du site. La pérennisation, voire la restauration, des différentes populations d'oiseaux les plus sensibles sur la zone passe ainsi par le maintien d'une part de son potentiel d'accueil global (en terme de qualité des habitats naturels) et, d'autre part, des conditions de reproduction et d'hivernage (gestion des milieux, maîtrise des dérangements et des perturbations).

Dans l'aire d'étude, trois milieux accueillent la totalité des espèces remarquables : les boisements, les zones humides (ruisseaux et affluents...) et les habitats ouverts (incluant les arbres isolés, les haies et les bosquets). La qualité écologique de chacun de ces trois principaux biotopes conditionne étroitement le maintien de la biodiversité locale.

### **IV.1 Gestion des forêts**

Le maintien d'une structure forestière autorisant la présence et la reproduction des espèces sylvicoles patrimoniales demeure incontournable dans un objectif de préservation de la richesse avifaunistique existante. Ainsi, une politique forestière présentant une orientation environnementale passe par la conciliation des fonctions économiques de production de bois et de la conservation de la diversité biologique. Des techniques d'exploitation sylvicoles peu intensives prenant en compte les exigences écologiques des espèces remarquables sont pour cela recommandées. Elles portent sur la conservation d'un minimum de vieux arbres ou d'arbres morts à l'hectare dans les parcelles, le maintien ou le développement des taillis sous futaie qui conduisent à des forêts dont la composition et la structure de la végétation sont plus diversifiées, et sur le maintien des grands ensembles forestiers en évitant la fragmentation (routes, aménagements ...).

Un habitat préservé n'est toutefois accueillant pour la faune que s'il est par ailleurs peu perturbé. Il est impératif si l'on souhaite conserver ou attirer les espèces les plus sensibles, qui sont aussi les plus menacées, de lutter contre le dérangement croissant des dernières zones tranquilles (travaux forestiers en période de nidification, activité de loisirs et circulation afférente). Une manière de procéder serait, dans les sites les plus riches, de mettre en place un calendrier adapté des interventions à pratiquer dans le domaine sylvicole et dans la gestion de la voirie par exemple en évitant tous travaux en période de nidification soit de fin février (début de l'installation de l'Autour des palombes) à fin juillet (émancipation des dernières nichées de passereaux).

### **IV.2 Pérennisation et quiétude des zones humides**

La majeure partie des espèces cantonnées au niveau des zones humides qui ont été contactées lors de cette étude sont liées à l'existence d'une végétation rivulaire suffisante. La présence et le succès reproducteur de ces espèces sont effectivement conditionnés par l'état de conservation des milieux rivulaires (ripisylve en particulier). Dans un objectif de conservation de la diversité biologique, il



convient d'éviter toute action susceptible d'altérer ce type de milieu. Il est donc souhaitable d'inciter au maintien de la ripisylve des cours d'eau. (par exemple en favorisant la conservation des vieux arbres).

Il convient aussi de garantir la quiétude de ces milieux rivulaires, en particulier pendant les périodes les plus sensibles pour l'avifaune.

En période hivernale et plus largement en période internuptiale, la tranquillité des zones humides et inondables conditionne également la présence des grues cendrées et éventuellement celles des anatidés (oies, canards, cygnes sauvages). Ces espèces ne se concentrent que sur des zones absolument calmes.

### **IV.3 Gestion des prairies et des éléments fixes du paysage**

La sauvegarde de la richesse avifaunistique, et celle de la faune sur un plan général, passe de manière incontournable par le maintien d'une occupation des sols qui permette la présence et le succès de reproduction des espèces prairiales patrimoniales. Ainsi, en dehors des milieux forestiers, une politique stricte de préservation des surfaces actuellement en herbe (prairies fauchées ou pâturées, milieux herbacés non exploités tels que bordures de chemins ou de fossés) est un pré-requis à une action de conservation efficace.

Par une démarche volontaire, il conviendrait de s'engager à ne pas augmenter les surfaces cultivées en maïs, en céréales ou en protéagineux, qui peuvent être considérées comme particulièrement néfastes pour la faune menacée, notamment du fait de la disparition d'un habitat très favorable (la prairie humide) et des traitements chimiques qu'elles engendrent. Il conviendrait aussi, dans le périmètre concerné, de s'assurer du maintien des éléments arborés du paysage: haies, bosquets et vieux arbres servant de site de nidification, de chant et d'affût à de nombreuses espèces d'oiseaux. Il serait aussi souhaitable de proscrire l'utilisation d'herbicide qui prive de nombreuses espèces d'une partie des ressources alimentaires. Dans un même objectif, les pratiques agricoles extensives sont aussi à encourager sur le site avec par exemple la mise en place de conventions locales favorisant les fauches tardives et les faibles pressions de pâturage des parcelles enherbées. Les dates de fauche doivent être aussi tardives que possible (après le 15 juin) et la récolte doit s'effectuer de manière centrifuge (du milieu de la parcelle vers la bordure) ; le fait de laisser des bandes fauchées très tardivement (après le 20 juillet) favorisera un meilleur succès dans l'élevage des jeunes : courlis cendré, râle des genêts, tariers pâtre et des prés, bruant proyer, ... Les prairies pâturées auront aussi un intérêt important dans la production d'insectes qui produiront une alimentation riche et facile d'accès pour les jeunes nidifuges et les adultes en période d'alimentation des poussins. Dans le cas de ces prairies pâturées, l'emploi de vermifuges et autres désinfectants intestinaux du bétail sont à proscrire du fait de leur impact sur les insectes coprophages.

## Conclusion

La vallée de l'Esch dans son ensemble, présente une importante richesse avifaunistique, tout particulièrement en période nuptiale.

Les enjeux majeurs sont incarnés ici principalement par les espèces associées aux zones forestières pour tout ou partie de leur cycle de vie. En effet, les boisements, situés au niveau des différents vallons répartis sur la zone, hébergent de notables populations de Pic mar et de Grimpereau des bois. Les autres espèces patrimoniales que l'on rencontre dans les massifs forestiers de la zone sont le Pic noir, le Pouillot siffleur et l'Autour de palombes qui est très bien représenté. Une future installation de la Cigogne noire et la présence de la Chouette de Tengmalm ne sont pas à exclure mais dépendent principalement d'une bonne densité en gros bois et d'une importante quiétude du milieu. Dans cet objectif, les pratiques sylvicoles doivent être adaptées afin de prendre en compte localement et ponctuellement les cortèges typiquement forestiers dans la logique d'une gestion durable des massifs forestiers.

Les milieux prairiaux situés principalement aux limites est et ouest de la zone accueillent une remarquable population de Pie-grièche écorcheur espèce d'ailleurs considérée comme un excellent indicateur de la richesse des milieux semi-ouverts. L'Alouette lulu, la Caille des blés, la Linotte mélodieuse et le Tarier pâtre complètent le cortège des espèces patrimoniales des milieux ouverts. L'avenir de ces espèces qui sont pour la plupart inféodés à des habitats spécifiques passe par le maintien des éléments du paysage qui composent ces milieux prairiaux. L'occupation des sols doit pour cela être plutôt orientée vers une extensification des pratiques agricoles, d'avantage respectueuse des milieux présents.

Le maintien à long terme de ces espèces n'est donc envisageable que si la conservation des zones ouvertes et forestières est assurée également à long terme. En ce sens, sur la vallée de l'Esch, l'agriculture et la sylviculture constituent les facteurs fondamentaux des enjeux écologiques locaux.

Au final, le cortège avifaunistique local est assez remarquable sans toutefois répondre aux critères justifiant la création d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS). La désignation de ce site Natura 2000 en ZPS reste toutefois envisageable à la condition qu'une ou plusieurs espèces dites "emblématiques" fournissent à l'avenir des indices de reproduction locale. La Cigogne noire ou la Chouette de Tengmalm, par exemple, sont susceptibles de trouver au niveau des massifs forestiers présents sur le site et sa périphérie, des habitats favorables à leur installation.

De plus, le périmètre du site qui englobe des milieux variés et relativement bien conservés s'avère d'avantage basé sur un aspect géomorphologique (délimitation de la vallée alluviale de l'Esch et des vallons de ses affluents) que sur un aspect avifaunistique fonctionnel. L'intégration dans le site des massifs forestiers actuellement contigus (Forêt Domaniale de Puvenelle, Bois de Noviant, de Lironville,...) pourrait permettre d'en augmenter la valeur patrimoniale globale en correspondant d'avantage au modèle d'entité fonctionnelle.



## **Bibliographie**

**BEAMAN M. & MADGE S.** - 1998, Guide encyclopédique des oiseaux du Paléarctique occidental. Editions Nathan, Paris. 872 p.

**BIRDLIFE** (2004), Birds in Europe, Population estimates, trends and conservation status

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) & Direction régionale de l'environnement de Lorraine (DIREN)** – Décembre 2009, Liste des espèces et des habitats déterminants ZNIEFF de Lorraine.

**DIREN**, banque hydro - <http://www.hydro.eaufrance.fr>

**MALENFERT P. & SPONGA A.**, 2007, Centre Ornithologique Lorrain / DIREN / AERM, Recensement avifaunistique de la ZPS FR4112004 (Forêt humide de la Reine et caténa de Rangeval – 54/55)

**MALENFERT P.** - 2004, Le Milan royal en Lorraine, un déclin dramatique. Ciconia 28-2.

**MALY L.** - 1997 : Suivi des effectifs et caractérisation de l'habitat forestier de deux espèces de pics (*Dendrocopos major* et *D. medius*) et du Gobemouche à collier (*Ficedula albicollis*). Bilan de la 5<sup>ème</sup> année d'étude. Document LPO Lorraine / ONF.

**Ministère de l'écologie et du développement durable** - 2009, " Vallée de l'Esch de Ansauville à Jézainville " site FR 4100240 - <http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR4100240.html>

**ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D.** - 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. SEOF/LPO, Paris. 560 p.

**TUCKER M. & HEATH M. F.**, 1994 - Birds in Europe. Their conservation status. BirdLife conservation Series n°3. BirdLife International. 600 pp.

**Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)** 2008 – Liste rouge des espèces menacées en France. Communiqué de presse 3 décembre 2008.

**YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G.**, 1994. Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France (1985-1989). SOF, Paris, 776 p.

## Annexe 1 : Liste et statuts de l'ensemble des espèces contactées sur le site.

Nom vernaculaire	Nom latin	Statut sur le site	Annexe 1 de la Directive Oiseaux (97/49/CE)	Oiseaux menacés et à surveiller en France (Rocamora et Yeatman-Berthelot, 1999)			Liste Rouge France (UICN 2008)	Liste espèces déterminantes ZNIEFF en Lorraine	Liste de protection nationale (art. 3, arrêté du 5/12/2009)
				Liste Rouge	Liste Orange	Liste Bleue			
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	nicheur probable						X	
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	nicheur probable			X				
<b>Alouette lulu</b>	<b><i>Lullula arborea</i></b>	<b>nicheur probable</b>	X			X		<b>Rang 3</b>	
<b>Autour des palombes</b>	<b><i>Accipiter gentilis</i></b>	<b>nicheur probable</b>						<b>Rang 3</b>	
<b>Bécasse des bois</b>	<b><i>Scolopax rusticola</i></b>	<b>nicheur probable</b>			X			<b>Rang 3</b>	
<b>Bergeronnette des ruisseaux</b>	<b><i>Motacilla cinerea</i></b>	<b>nicheur probable</b>						<b>X</b>	
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba alba</i>	nicheur certain						X	
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	nicheur certain						X	
<b>Bouvreuil pivoine</b>	<b><i>Pyrrhula pyrrhula</i></b>	<b>nicheur probable</b>					VU	<b>X</b>	
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	nicheur probable				X	NT	X	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	nicheur probable						X	
<b>Caille des blés</b>	<b><i>Coturnix coturnix</i></b>	<b>nicheur probable</b>			X			<b>Rang 3</b>	
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	nicheur probable							
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	nicheur probable						X	
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	nicheur probable							
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	nicheur probable						X	
<b>Cigogne noire</b>	<b><i>Ciconia nigra</i></b>	<b>migrateur</b>	X	X			EN	<b>Rang 1</b>	
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	nicheur possible							
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	nicheur probable							
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	nicheur probable						X	
<b>Effraie des clochers</b>	<b><i>Tyto alba</i></b>	<b>nicheur certain</b>			X			<b>Rang 3</b>	
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	nicheur probable						X	
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	nicheur probable							
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	nicheur probable							
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	nicheur probable						X	
<b>Faucon émerillon</b>	<b><i>Falco columbarius</i></b>	<b>migrateur / hivernant</b>	X	X				<b>X</b>	
<b>Faucon hobereau</b>	<b><i>Falco subbuteo</i></b>	<b>nicheur possible</b>						<b>Rang 2</b>	
<b>Faucon pèlerin</b>	<b><i>Falco peregrinus</i></b>	<b>migrateur / hivernant</b>	X	X				<b>Rang 2</b>	
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	nicheur probable						X	
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	nicheur probable						X	
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	nicheur probable						X	
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	nicheur probable						X	
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	nicheur probable							
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	nicheur probable							
<b>Gobemouche gris</b>	<b><i>Muscicapa striata</i></b>	<b>nicheur probable</b>				X	VU	<b>X</b>	
<b>Grand Cormoran</b>	<b><i>Phalacrocorax carbo</i></b>	<b>migrateur / hivernant</b>						<b>Rang 3</b>	
<b>Grande Aigrette</b>	<b><i>Casmerodius albus</i></b>	<b>migrateur / hivernant</b>	X	X			NT	<b>Rang 1</b>	
<b>Grimpereau des bois</b>	<b><i>Certhia familiaris</i></b>	<b>nicheur probable</b>						<b>Rang 3</b>	
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	nicheur probable						X	
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	nicheur probable							
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	migrateur / hivernant							
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	migrateur / hivernant							
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	nicheur probable							
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	nicheur probable						X	
<b>Grue cendrée</b>	<b><i>Grus grus</i></b>	<b>migrateur / hivernant</b>	X	X				<b>Rang 2</b>	
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	nicheur possible (hors périmètre)						X	
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	nicheur probable						X	
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	nicheur probable						X	
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	nicheur probable			X			X	
<b>Linotte mélodieuse</b>	<b><i>Carduelis cannabina</i></b>	<b>nicheur probable</b>					VU	<b>X</b>	
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	nicheur probable						X	
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	nicheur probable						X	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	nicheur probable							
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	nicheur probable						X	
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	nicheur probable						X	



Nom vernaculaire	Nom latin	Statut sur le site	Annexe 1 de la Directive Oiseaux (97/49/CE),	Oiseaux menacés et à surveiller en France (Rocamora et Yeatman-Berthelot, 1999)			Liste Rouge France (UICN 2008)	Liste espèces déterminantes ZNIEFF en Lorraine	Liste de protection nationale (art. 3, arrêté du 5/12/2009)
				Liste Rouge	Liste Orange	Liste Bleue			
Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>	nicheur probable						X	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	nicheur probable						X	
Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	nicheur probable						X	
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	nicheur probable						X	
<b>Milan noir</b>	<b><i>Milvus migrans</i></b>	<b>nicheur probable</b>	<b>X</b>			<b>X</b>	<b>Rang 3</b>	<b>X</b>	
<b>Milan royal</b>	<b><i>Milvus milvus</i></b>	<b>nicheur possible</b>	<b>X</b>			<b>X</b>	<b>VU</b>	<b>Rang 2</b>	
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	nicheur certain						X	
<b>Moineau friquet</b>	<b><i>Passer montanus</i></b>	<b>nicheur probable</b>				<b>X</b>	<b>NT</b>	<b>X</b>	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	nicheur probable						X	
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	nicheur certain						X	
<b>Pic mar</b>	<b><i>Dendrocopos medius</i></b>	<b>nicheur probable</b>	<b>X</b>			<b>X</b>	<b>Rang 3</b>	<b>X</b>	
<b>Pic noir</b>	<b><i>Dryocopus martius</i></b>	<b>nicheur probable</b>	<b>X</b>				<b>Rang 3</b>	<b>X</b>	
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	nicheur probable				X		X	
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	nicheur probable							
<b>Pie-grièche écorcheur</b>	<b><i>Lanius collurio</i></b>	<b>nicheur certain</b>	<b>X</b>		<b>X</b>		<b>Rang 3</b>	<b>X</b>	
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>	nicheur certain							
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	nicheur certain							
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	nicheur probable						X	
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	migrateur / hivernant						X	
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	nicheur probable						X	
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	migrateur / hivernant					VU	Rang 3	
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	nicheur probable						X	
<b>Pouillot siffleur</b>	<b><i>Phylloscopus sibilatrix</i></b>	<b>nicheur probable</b>					<b>VU</b>	<b>X</b>	
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	nicheur probable						X	
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	nicheur probable						X	
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	nicheur probable						X	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	nicheur probable						X	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	nicheur probable						X	
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	nicheur probable						X	
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	nicheur probable						X	
<b>Tarier pâtre</b>	<b><i>Saxicola torquata</i></b>	<b>nicheur certain</b>			<b>X</b>		<b>Rang 3</b>	<b>X</b>	
<b>Tarin des aulnes</b>	<b><i>Carduelis spinus</i></b>	<b>migrateur / hivernant</b>		<b>X</b>			<b>Rang 2</b>	<b>X</b>	
<b>Torcol fourmilier</b>	<b><i>Jynx torquilla</i></b>	<b>nicheur probable</b>			<b>X</b>		<b>Rang 3</b>	<b>X</b>	
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	nicheur certain							
<b>Traquet motteux</b>	<b><i>Oenanthe oenanthe</i></b>	<b>migrateur / hivernant</b>			<b>X</b>		<b>Rang 2</b>	<b>X</b>	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	nicheur probable						X	
<b>Vanneau huppé</b>	<b><i>Vanellus vanellus</i></b>	<b>migrateur / hivernant</b>			<b>X</b>		<b>Rang 3</b>		
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	nicheur probable						X	

## Annexe 2 : Effectifs et importance de la population des espèces patrimoniales

CODE	ESPECE (Nom scientifique)	POPULATION			EVALUATION DU SITE				
		Résidente	Migratoire			Population	Conservation	Isolement	Globale
			Nidification	Hivernage	Etape				
A246	Lullula arborea		2 - 4 p			D			
	Accipiter gentilis	4 p				D			
	Scolopax rusticola		1 - 2 p			D			
	Motacilla cinerea		2 - 3 p			D			
	Pyrrhula pyrrhula		42 - 50 p			D			
	Coturnix coturnix		4 - 8 p			D			
A030	Ciconia nigra				2 i	D			
	Tyto alba	2 - 3 p				D			
A098	Falco columbarius			1 - 2 i		C			
	Falco subbuteo		1 - 2 p			D			
A 103	Falco peregrinus			1 i		D			
	Muscicapa striata		1 - 5 p			D			
	Phalacrocorax carbo			4 - 10 i		D			
A027	Casmerodius albus			3 - 5 i		C			
	Certhia familiaris	23 - 30 p				D			
A127	Grus grus				219 i	C			
	Carduelis cannabina		8 - 15 p			D			
A073	Milvus migrans		4 - 6 p			D			
A074	Milvus milvus		0 - 1 p			D			
	Passer montanus	p				D			
A238	Dendrocopos medius	12 - 20 p				C - D			
A236	Dryocopus martius	7 - 9 p				C - D			
A338	Lanius collurio		49 - 55 p			D			
	Phylloscopus sibilatrix		8 - 15 p			D			
	Saxicola torquata		16 - 20 p			D			
	Carduelis spinus			10 i		D			
	Jynx torquilla		4 - 6 p			C - D			
	Oenanthe oenanthe				2 - 10 i	D			
	Vanellus vanellus				80 - 100 i	C			

les 4 catégories fixées par la notice européenne :

**A** pour  $15\% < x \leq 100\%$

**B** pour  $2\% < x \leq 15\%$

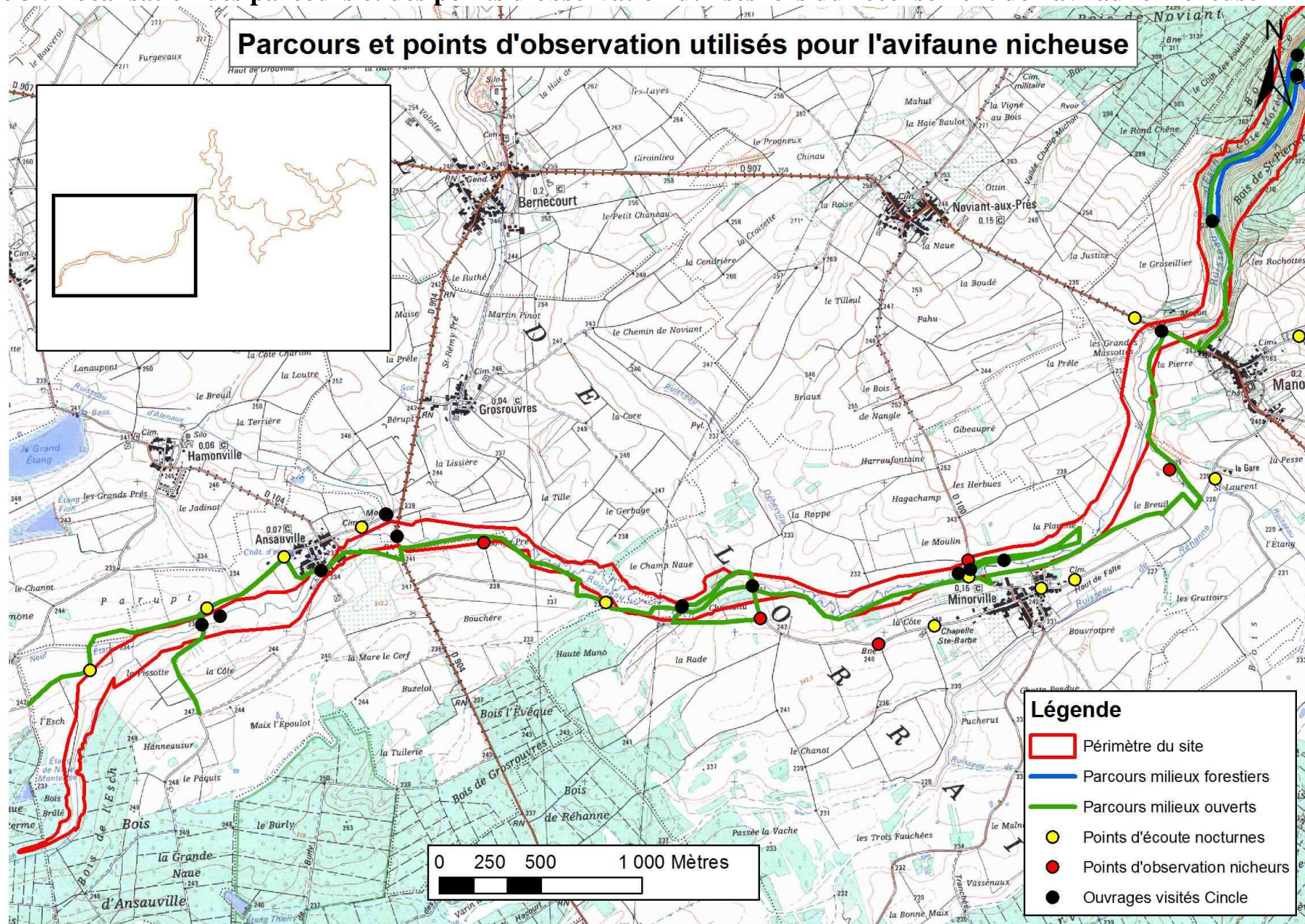
**C** pour  $0\% < x \leq 2\%$

**D** pour population non significative

Le MNHN propose de fixer au moins de manière approximative la limite entre C et D, en introduisant une valeur inférieure à ne pas dépasser pour l'attribution de la catégorie C :  $0,1\% < x \leq 2\%$ . La catégorie C, pour une population encore significative, doit être d'un ordre de grandeur d'environ 1%. En-dessous de 1%, l'attribution de la note C ou D est laissée à l'appréciation du compilateur des données. Dans tous les cas, en-dessous de 0,1%, la catégorie D est attribuée (population non significative).

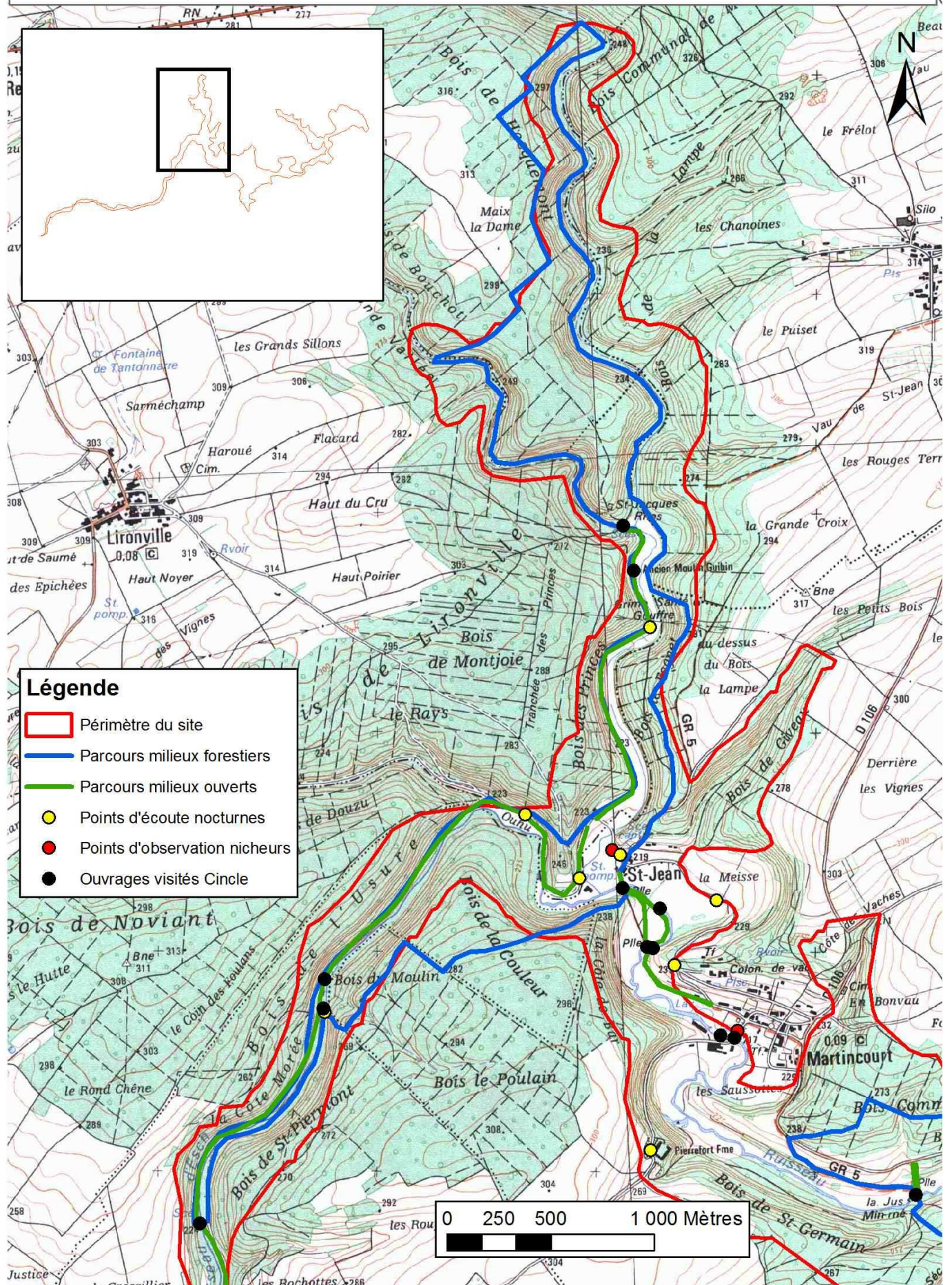


### Annexe 3 : Localisation des parcours et des points d'observation utilisés lors du recensement de l'avifaune nicheuse



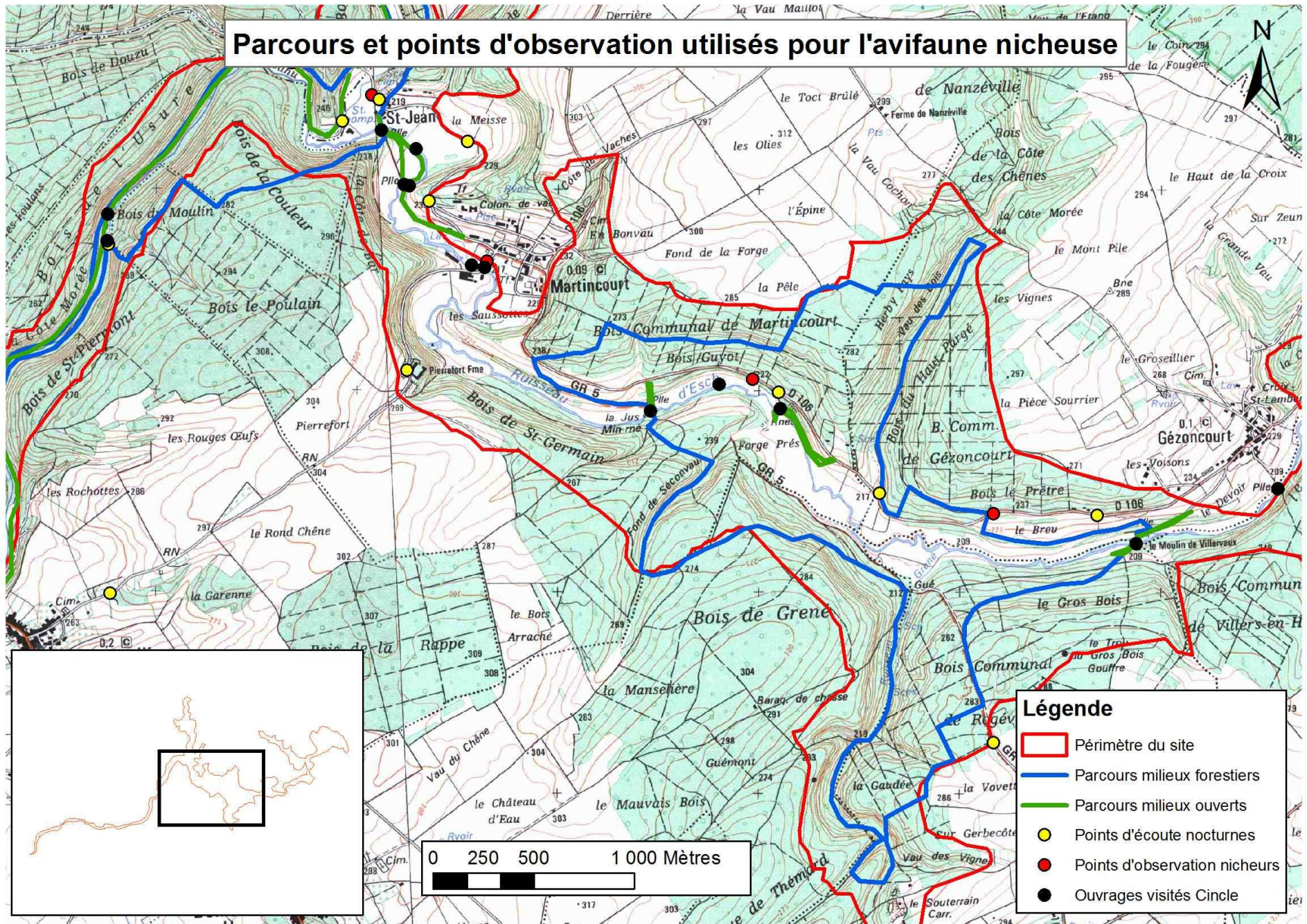


# Parcours et points d'observation utilisés pour l'avifaune nicheuse











# Parcours et points d'observation utilisés pour l'avifaune nicheuse





# Parcours et points d'observation utilisés pour l'avifaune nicheuse

## Légende

-  Périmètre du site
-  Parcours milieux forestiers
-  Parcours milieux ouverts
-  Points d'écoute nocturnes
-  Points d'observation nicheurs
-  Ouvrages visités Cincle

